



# JE VEUX QUE L'ON TIENNE COMPTE DE MES ASPIRATIONS PROFESSIONNELLES

SEPTEMBRE 2022

- Les professeur.e.s des écoles qui entrent aujourd'hui dans l'Éducation nationale n'aspirent plus forcément à exercer le même métier tout au long de leur vie professionnelle.
- Des enseignant.e.s confirmé.e.s ont le sentiment d'avoir fait le tour de leur métier et souhaitent évoluer professionnellement au sein de l'Institution.
- D'autres encore désirent rompre avec leur métier, leur activité actuelle pour se réorienter vers une activité professionnelle totalement différente.

## UN ACCOMPAGNEMENT LARGEMENT INSUFFISANT...

Les perspectives d'évolution offertes au sein de l'Éducation nationale sont limitées et souvent méconnues. Les réponses aux demandes de réorientation professionnelle ou de formations professionnalisantes complémentaires sont quasi inexistantes. L'accompagnement proposé reste symbolique.

Pour le Sgen-CFDT, les professeur.e.s des écoles qui ont un projet de repositionnement professionnel doivent bénéficier d'un conseil et d'un accompagnement personnalisé assuré par leur employeur. Cet accompagnement doit notamment leur permettre de faire le bilan des compétences acquises dans l'exercice de leur profession et de les valoriser en vue de postuler à des emplois d'autres secteurs professionnels du public comme du privé.

## LE SGEN-CFDT REVENDIQUE :

- Une information claire sur les perspectives d'évolution au sein de l'Éducation nationale et plus largement de la fonction publique,
- Un point systématique sur les perspectives d'évolution professionnelle de l'agent lors des rendez-vous de carrière (entretien professionnel),
- Des passerelles vers des emplois dans d'autres fonctions publiques,
- La possibilité pour les agents de suivre des formations sans lien direct avec l'exercice de leur profession dans le cadre du congé de formation,
- Le droit pour chaque agent qui le demande à un bilan de compétences ou une validation des acquis de l'expérience,
- La possibilité de mobiliser sans entraves son CPF,
- Le respect des règles définissant le droit à rupture conventionnelle.

**JE VEUX QUE L'ON TIENNE COMPTE DE MES PROJETS PROFESSIONNELS...  
JE VOTE SGEN-CFDT !**

